

# BIODIVERSITÉ ET COMMUNAUTÉS EN GUYANE FRANÇAISE

Françoise Grenand<sup>1</sup>, Serge Bahuchet<sup>2</sup>, Pierre Grenand<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Centre National de la Recherche scientifique (CNRS)

<sup>2</sup> Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)

<sup>3</sup> Institut de recherche pour le développement (IRD)

La Guyane Française est une parcelle de la grande forêt amazonienne en même temps qu'un département et une région de France. Elle est composée d'une mosaïque de communautés vivant en grande partie dans la forêt tropicale. Ces communautés sont des témoins autant de l'histoire ancienne de l'Amazonie (Amérindiens), que de son histoire coloniale (Européens, Noirs Marrons, Créoles). À ce peuplement, se surajoute une population immigrée grandissante (Hmong, Brésiliens, Haïtiens...).

Cette terre exotique, avec un peuplement très contrasté et des cultures variées, est de droit soumise à la législation générale de la République. Le paradoxe est grand de constater que la citoyenneté française, si elle est une sécurité pour les personnes, devient *ipso facto* un handicap pour la pérennité des cultures, et l'on est dès lors en droit d'essayer d'en mesurer les influences sur les savoirs et savoir-faire locaux.

– L'imposition du système communal français implique l'élection d'un conseil municipal et l'embauche d'ouvriers communaux. Mais en amenant une sédentarisation obligatoire, elle réduit de fait les aires anciennes de parcours et affaiblit les chefferies traditionnelles.

– L'imposition obligatoire de la scolarité française est un facteur primordial d'intégration et d'ouverture sur le monde. Mais elle ne laisse pas de place aux langues vernaculaires et encore moins le temps nécessaire pour l'éducation traditionnelle.

– L'imposition du système de santé publique a permis à la médecine moderne d'améliorer la situation sanitaire des populations de Guyane et particulièrement celle des Amérindiens qui étaient menacés d'extinction. Mais elle réduit la place de la médecine traditionnelle et entraîne une érosion du savoir sur les plantes curatives.

– Enfin, l'imposition des prestations sociales a pour but louable de permettre aux familles d'élever sereinement leurs enfants et d'alléger une pauvreté supposée, et la législation du travail permet l'accès à un salaire décent. Pourtant, cela entraîne une monétarisation artificielle de sociétés auto-subsistantes, une dévalorisation des savoir-faire locaux et la non-reconnaissance de pratiques ancestrales.

L'aménagement du territoire, dont la mise en place est, en Guyane, très en retard par rapport à la métropole, entraîne également perturbations et conflits autour de l'espace.

– L'imposition d'une structuration exogène de l'espace entraîne la naissance de conflits d'usage dans les zones déjà ou bientôt protégées (par exemple l'orpaillage illégal) et une menace latente d'un tourisme voyeuriste refusé par la totalité des communautés villageoises.

– La difficile gestation de ce qui serait le plus grand parc national français, amène à la contestation des zones indigènes de droit d'usage, pourtant accordées depuis 1987 par décret du Premier Ministre et confirmées, à partir de 1995, par des arrêtés préfectoraux ayant valeur de décrets d'application.

– Dans un contexte plus général de retard de la législation environnementale, on assiste à une dramatique dys-harmonie entre espèces protégées et usages traditionnels.

## ► Les problèmes suivants demeurent :

- la mise en place de l'article 8(J) est d'une extrême difficulté ;
- son application est ici liée à la définition, encore à venir, de l'autochtonie ;
- l'identification de l'inventeur d'un savoir ou d'un savoir-faire paraît inadéquate en contexte communautaire ;
- la fragmentation des savoirs et savoir-faire s'accélère ;
- l'éducation traditionnelle est désormais déficiente.

**► Pistes à suivre pour la préservation des savoirs et savoir-faire :**

- appréhender la question au niveau régional ;
- s’orienter vers la labélisation ou le système AOC ;
- se défier de réglementations trop rigides ;
- associer éducation traditionnelle et éducation à l’environnement ;
- éviter à tout prix les dérives communautaires.

**Conclusion**

Face à l’immense diversité des cultures et des savoirs présents en Guyane, la gestion durable et la conservation de la biodiversité doivent nécessairement prendre en compte les communautés locales, à la fois pour intégrer leur expérience propre et pour leur bien-être.

Cependant, l’application des lois, des conventions et règlements, nationaux et internationaux, ne va pas sans difficultés tant sociales que politiques. C’est donc *en amont* que doivent être appréhendées les causes des blocages et des lenteurs contrariant la valorisation des savoirs et du maintien de la diversité biologique si l’on veut se donner une quelconque chance de les voir perdurer.